

Zeitschrift: Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle
Band: 21 (1953)
Heft: 2

Artikel: Théologie et homosexualité
Autor: Baudry, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-567810>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«séries», Jacques. Or, et c'est là le plus drôle, il organisait des cocktails-chantant dans un cabaret où tous nos amis venaient. On s'amusait à dénombrer dans la salle tous ceux qui... Et on arrivait ainsi à une majorité que je souhaite à tous les gouvernements !

Un rire général accueillit mon histoire. Les doigts de Jos me chatouillaient le cou, et je pensais à la bonne nuit qui s'annonçait pour nous deux, car je reconnaissais le «signal»!

André, à son tour, intervint. André est beau, sympathique, et, en aimant son corps d'athlète, j'ai eu aussi le temps de l'admirer. André a, de plus, un accent belge-wallon qui donne à tout ce qu'il dit une saveur que je ne me lasse pas d'adorer.

— Eh bien, moi, savez-vous, j'ai eu la curiosité une fois de revoir, après trois ans, une de mes «fringales» d'une nuit, n'est-ce pas. Alors j'ai couru les rues et les endroits qu'il allait, hein ! Rien à faire pour le retrouver. Je n'avais ni son nom, ni son adresse. Sans doute avait-il quitté la ville où je me trouvais. J'y pensais souvent car, cette fois, j'aurais bien voulu...

— ... reprendre les pourparlers, sussura Jacques.

— Exactement ça, sais-tu, reprit André. Récemment, mon journal habituel publiait les résultats d'un concours qu'il organise chaque semaine. Et je découvre la photo de mon «flirt» en question, avec son nom, son adresse, et la mention du prix obtenu: une belle voiture...

Et tu as fait avec lui un merveilleux voyage ! intervint Jos, toujours romanesque.

— Non, sais-tu... Cela, certes, me fit hésiter. La peur de paraître intéressé... Et puis, je pouvais me tromper. Mais le lendemain, l'interview parut, avec une nouvelle photo. Je n'eus plus de doutes. Seulement...

Il se tut, rêveur. Nous étions suspendus à ses lèvres. Même les doigts de Jos étaient restés en arrêt.

— Seulement, reprit André, seulement la seconde photo, n'est-ce pas, elle le montrait en compagnie de sa femme et de leur petit «manneken». Alors je ne crois pas que c'était le temps d'aller avec une fois, savez-vous !...

Théologie et Homosexualité

par ~~Robert Lausanne~~ A. Baudry.

Profondément inscrits en sa nature, l'homme, sans cesse, entend l'appel de l'Infini et de l'Absolu. Originaire de Dieu, diront des philosophes et des savants, l'homme retrouve en lui des vestiges de l'Être suprême, et dans la douloureuse attente de la Béatitude, il éprouve à la fois sa grandeur et sa misère. Qui dira combien le sentiment religieux est établi en chacun, quels sont les lourds problèmes qu'il soulève quand il veut comprendre déjà ce qui est de l'au-delà.

On a pu dire que tous les hommes étaient religieux, et nous devons ajouter que certains de par leur éducation, leur milieu social, leur profession, le sont encore davantage. L'est aussi davantage celui qui vit encore seul, qui se différencie des autres de quelque façon que ce soit, car alors se situe chez lui un vide, un manque, un trou, un néant, qu'il essaiera de combler par une présence divine. Heureux pour lui si cette solitude ou cette vie très personnelle n'est pas le résultat d'une faute considérée immorale par les Eglises ou les théologies. Et voici venir l'homosexuel, souvent seul avec son « moi » en quête de créature, avec sa nature différente de la majorité, que la société ne reconnaît pas. Peut-il alors se tourner vers Dieu ? Au sein de son abandon physique et moral a-t-il encore le droit de regarder vers le Ciel, alors que s'il ouvre des manuels de Théologie, s'il se confesse à un prêtre, il ne pourra que lire ou entendre la suprême condamnation. Problème crucial, douloureux... Alors quoi, à cet homme on retirera encore le droit de parler à Dieu, de participer à la vie religieuse ? Est-il abandonné encore de l'Être divin, de ses représentants ? Est-il le bouc émissaire, est-il celui qu'il faudra encore brûler comme hier, ceux de Sodome et Gomorrhe ?

Cette rapide étude voudrait répondre à ces questions que, dans le secret de sa conscience, l'homosexuel se pose jour après jour, sans bien souvent pouvoir lui donner une réponse valable. Nous nous proposons de considérer d'abord l'homme devant Dieu, puis devant la Théologie. Toute créature de Dieu a été créée avec un cœur, un centre principal d'existence. Le cœur livre le secret de l'Être. Je sais très bien qu'il est en moi quelque chose de supra terrestre. « Lorsqu'il créa le cœur de l'homme, Dieu mit en lui premièrement la bonté » dit Bossuet. Cette bonté n'est autre que le cœur lui-même, confluent de toutes les bontés du monde, centre de retentissement de tous les désirs et de tous les amours. Tout s'unifie dans le cœur, nous voulons être et réaliser cet être. Ce centre de tout n'est qu'une puissance d'unité en amitié avec ce que Dieu pense, avec ce que Dieu fait lui-même ou désire réaliser pour nous. Notre cœur humain est plein d'adoration contenue, de soumission à un autre, d'un désir perpétuel d'union à quelqu'un. Tels nous sommes au plus profond de notre essence, qu'une temporalité vienne ajouter d'autres éléments, il n'empêche que nous sommes d'abord cela, homosexuel ou non, donc capable de comprendre Dieu, de réaliser Dieu, d'aimer et de prier Dieu, donc entendus de Dieu, au nom de cette union inextinguible. Il existe dans ce vaste univers un centre dans lequel je ne vois pas grand chose, mais d'où tout dépend. Silence affolant ? Solitude désespérante ? Vision de l'aveugle, compréhension du rien... et pourtant l'homme sent que c'est là que se fabrique l'Être. Notre cœur par lequel il nous est donné d'être ou de ne pas être, en union avec Celui du Seigneur, ne peut être qu'avec lui. Nous sommes tous des fils légitimes de Dieu, dans lesquels ce même Dieu créateur s'accroît. Intérieurement nous sommes reliés à la divine création, participant à sa sûreté. Nous pouvons aimer Dieu et lui parler et l'entendre, nous pouvons prendre comme les autres, le monde et ses richesses et ses pauvretés et donner une voix à ce monde muet, pour chanter les laudes éternelles de l'Amour. Ontologiquement nous ne sommes pas à part, nous ne sommes pas rejetés de la création. D'ailleurs cela n'a même jamais été enseigné

par les théologies... qui ne peuvent contre Dieu et ses lois créatrices.

L'homosexuel comme les autres peut descendre au fond de son cœur, y trouver un néant épouvantable, plus que d'autres, s'il a la notion du péché et s'il se croit un très grand pécheur à cause de ses moeurs, mais il y entend aussi bien que les autres le gémissement de la créature vers le Père, et sa supplication d'être conduit plus haut. Et il suffit de lever les yeux pour rencontrer le Crucifié de Golgatha, mort pour tous sans exception, et qui répond pour nous, hommes impuissants, qui nous attire à son sommet étincelant dans sa bavure de sang humain, qui nous unit à Lui, avec tous les autres cœurs humains. En lui, un seul, avec les autres, pas plus qu'il n'y a pour Lui, Juif et Romain, savant et ignorant... pécheur et saint, il ne saurait y avoir d'hommes aux moeurs interdites qu'il évince pour l'éternité de son Centre attractif. Il est l'UN et le Tout, pour nous qui sommes Un en notre essence, qui sommes Multiples en notre existence, et qui par Lui seul, pouvons retrouver notre origine, et rassembler nos deux morceaux d'êtres divisés ici-bas. L'homosexuel est donc comme les autres à ce titre. Qu'il ne craigne pas de prier Dieu, celui-ci l'entend comme son Fils unique, en qui il s'est distribué autant que chez les autres, partie intégrante de son Corps Mystique, qu'il ne peut laisser échapper, car elle est Lui pour l'éternité. Qu'il ne craigne pas la surdité de Dieu, et la condamnation de Dieu. Dans cette lente montée des âmes vers son Créateur, dans ces voies spirituelles envisagées par l'Eglise, voie purgative, voie illuminative, voie unitive, l'homosexuel a sa place, il peut gravir comme les autres ces divers échelons, non seulement ils lui sont permis, mais il y est convié, il en sent la nécessité, ne serait-ce que par cette sensibilité et cette esthétique particulières que beaucoup constatent chez l'homosexuel. Prier est entrer en contact avec l'Être suprême pour l'adorer, lui demander pardon, lui présenter des demandes. Tout homme peut prier, même s'il est excommunié. Il y a deux espèces de prières; prière privée: aucune limite. Prière officielle; (messe, offices religieux, eucharistie, sacrements, etc.): autorisée encore. Seul l'excommunié en est privé. L'homosexuel n'est pas un excommunié. Il sera un pécheur comme d'autres, nous montrerons bientôt comment, il a donc même le devoir de prier pour demander pardon de ses fautes, celles de donner souvent priorité à sa chair et non à son âme, et Dieu l'entend, l'écoute, et comme envers chacune de ses créatures il est disposé à accorder ses grâces.

La théologie morale est «la science, enseignée par l'Eglise, des actes humains, en tant qu'ordonnés à la fin surnaturelle.»

L'homme a une fin à accomplir, celle-là même que Dieu veut pour lui, et en vue de cette réalisation, il doit se soumettre à des lois qui lui sont édictées directement par Dieu, et par le canal régulier de l'Eglise. Ainsi se trouve promulguée une série de lois concernant autant la Justice, (de beaucoup la plus fouillée), la vie religieuse avec les commandements particuliers des Eglises, et la Chasteté. Nous n'envisagerons ici que ce dernier point. (Qu'il soit bien entendu que ce que nous exposerons est la doctrine officielle de l'Eglise Catholique Romaine. Nous ne pouvons examiner le point de vue des autres religions.)

La Bible nous retrace dans des pages parfois très osées les débordements sexuels de ces lointaines époques, il ne faut donc pas vouloir

croire que ce sont uniquement ces derniers siècles qui ont mis à la mode la vie sexuelle. Certes, nous pouvons concéder d'une part que beaucoup d'écrivains ont exposé l'amour dans leur roman et d'autre part que des philosophes comme Freud ont expliqué scientifiquement la vie sexuelle, il n'en demeure pas moins que l'Histoire de l'humanité est pleine à satiété de la Chair et de son service.

La chasteté «est la vertu morale qui règle suivant la raison l'usage des fonctions sexuelles et de toute délectation charnelle.»

La chasteté est liée à la tempérance, mais elle est bien davantage, puisque ses effets vont au delà du toucher. Le plaisir sensuel provoque une réaction physiologique, et plus précisément encore annonce déjà une délectation située sur les organes génitaux. L'érotisme, force humaine, toujours en attente de concrétisation, se soulève dès cet instant, exige assouvissement: ce sera chez l'homme l'érection.

Ces demandes sexuelles nous dit alors l'Église, souvent impulsives, dues à notre origine de péché en Adam et Eve, ne répondent pas aux suprêmes exigences de notre nature issue de Dieu, nous devons donc au moyen de notre raison les régler.

Et la Morale Catholique conclut ainsi: «*Tout usage des fonctions sexuelles est interdit au célibataire et tout plaisir vénérien lui est strictement défendu.*»

Nous sommes ici devant une interdiction d'ordre général, applicable à quiconque, l'adolescent comme l'homme adulte, seul ou en communauté. Le garçon dans l'attente du mariage n'a pas plus de permission que l'homosexuel pour accomplir ses rêves érotiques. Il commettra toujours une faute mortelle si sa délectation charnelle ou vénérienne est directement recherchée, avec conscience, s'il l'accepte totalement.

Pourquoi? Saint Thomas d'Aquin dit qu'il y a péché dès qu'un acte n'est plus orienté vers sa fin, voulue par le Créateur, or la fin de l'acte sexuel est la procréation des enfants. Tel est l'enseignement de tous les théologiens.

Précisons encore: La différence entre péché véniel et péché mortel est celle-ci: le péché mortel est *contre* la loi, le péché véniel est *à côté* de la loi. Cette dernière faute est moins grave, car le but de la loi n'est pas méconnu, peut encore être atteint. Mais ici, dit l'Église, le célibataire qui s'octroie le plaisir vénérien détourne entièrement l'acte de sa fin, volontairement.

Par ailleurs est péché grave toute volonté de chose mauvaise, or cette délectation vénérienne est mauvaise en elle-même, puisque'elle va à l'encontre des ordres souverains du Créateur.

Chez le célibataire toute provocation directe et volontaire de tout mouvement charnel est toujours gravement défendue. (Remarquons cependant avec les théologiens que l'érection par exemple, en soi, n'est pas toujours une provocation au plaisir, il faut encore qu'il y ait des sensations strictement vénériennes, et entretenues.)

L'Église ira encore plus loin: Même si l'homme n'en ressent aucune jouissance, l'acte allant jusqu'à la pollution est gravement interdit. L'individu qui cherche à connaître le plaisir en dehors de cet ordre établi: mariage et enfants, prend à son compte personnel ce qui est permis en

vue d'un bien général. (ainsi le Saint Siège interdit la masturbation même dans un but médical pour expérience, analyse, etc.)

Il y a cependant des fautes complètes et d'autres incomplètes. (complètes = orgasme /incomplètes = sans orgasme, simple jouissance sans éjaculation.)

Les théologiens ne sont pas ici d'accord. Beaucoup cependant s'accordent à dire que la faute est entière, pratiquée même par un enfant encore incapable d'éjaculation de sperme, par un eunuque ou un vasectomié; en effet, ce qui fait la faute n'est pas obligatoirement la perte de spermatozoïdes, mais toujours cette recherche volontaire du plaisir. Il y aura seulement ici atténuations de la faute.

Tout ce qui n'est pas entièrement dépendant de la volonté sera donc indifférent. Exemple: on travaille, une érection, un désir vague, un besoin naissant: ce n'est pas faute; à condition de demeurer au-dessus de son désir, de ne pas prendre conscience de ce besoin... et bien vite demander à la volonté de nous débarrasser de cette exigence.

Imaginons qu'il y ait pollution, non voulue, non cherchée, née à cause d'une autre action, seulement permis, le fait de prévoir cette jouissance n'est pas faute. En effet il n'y a pas *usage* volontaire de la fonction sexuelle.

Cette loi catholique est très importante, chacun peut s'en rendre compte... Précisons donc: Un acte qui par soi, de façon prochaine doit entraîner une jouissance sexuelle, mais dont on prévoit sûrement, mais dont on sait par expérience que d'ordinaire il ne déclenche aucune jouissance, il est permis de le poser. Que l'orgasme se produise ou non, il n'y a que faute vénielle, car c'est par accident qu'il y eut influence sur la vie vénérienne.

Telles sont donc les principales lois théologiques concernant la chasteté du célibataire. Donc, jusqu'ici l'homosexuel n'est pas davantage condamné que n'importe quel homme, du moment qu'il est célibataire. Nous entrons comme des millions d'autres dans cette catégorie.

Rapidement, envisageons les lois dans le mariage. Elles nous montreront que ici aussi il y a des règles très précises, et que nous ne serons pas, nous, les homosexuels, les seuls à devoir pratiquer certains commandements. Est permis l'acte conjugal, avec ses préliminaires: baisers, caresses, position, fréquente, durée de l'acte lui-même. Tout ce qui peut favoriser l'acte, tout ce qui sans être absolument normal, ne s'oppose pas à la fin du mariage — procréation des enfants — est autorisé ou n'est que faute vénielle.

Mais en dehors de cette fin à réaliser, *tout acte est gravement interdit*. Les époux ne doivent même pas s'y exposer. Remarquons qu'une excitation occasionnée par un baiser, une caresse, un attouchement, peut être permis dans le mariage, à condition d'éviter absolument l'orgasme. En effet les époux ont droit à certains plaisirs, à se manifester leur tendresse, le danger apparaîtra et devra être évité dès que le désir est près de son éclosion et que la fin du mariage ne sera pas respectée.

(à suivre)